



Dadou' Run

Règlement

Préambule : Le Dadou'Run, organisé par l'association Un Geste pour Un Sourire, est une course pédestre en relais réalisé par des équipes constituées de 2 ou 4 relayeurs. La course comporte 4 relais, chacun d'une distance de 6 kilomètres.

Art 1 - Les équipes sont constituées librement (clubs licenciés ou non, villages, associations, entreprises, familles, amis, ...)

Art 2 - Age minimum : Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans le jour de la course (né avant le 23 juin 1999). A titre dérogatoire l'âge minimum accepté est de 16 ans (né avant le 23 juin 2001), mais avec autorisation parentale jointe à l'inscription.

Art 3 - Inscriptions :

Les inscriptions se font en ligne. Le lien est accessible sur le site www.un-geste-pour-un-sourire.fr.
En cas de difficulté : contact : Tél. 06 32 39 86 69 ou E-mail : ungestepourunsourire@sfr.fr

Art 4 - Date limite d'inscription / Dossier d'inscription : **ATTENTION : LE NOMBRE D'ÉQUIPES INSCRITES EST LIMITE A 200.** Les inscriptions seront enregistrées par date d'arrivée dans la limite de 200 et au plus tard jusqu'au lundi 19 juin 2017 (date de réception du bulletin)

Celui-ci devra comprendre :

le bulletin d'inscription signé par les relayeurs et dûment complété (pour le responsable d'équipe: numéro de téléphone et adresse mail obligatoires)

- les certificats médicaux ou licence FFA ou FF Tri (cf. article 5 ci-dessous)
- l'autorisation parentale pour les coureurs mineurs (cf. article 2 ci-dessus)
- l'attestation de l'employeur pour les équipes inscrites au «Challenge Entreprises» (cf. article 21 ci-dessous)
- le règlement des frais d'inscription, à effectuer en ligne (site Chronostart – paiement sécurisé)
L'inscription «complète» sera confirmée par e-mail au Responsable d'équipe, avec justificatif du paiement. Cette confirmation devra être présentée lors du retrait des dossards. (cf. article 9)

Art 5 - Certificat médical ou licence : Pour chaque coureur, un certificat médical autorisant la pratique de la course à pied «en compétition» datant de moins d'un an au jour de la course devra être joint obligatoirement à la demande d'inscription. Les licenciés à la FF Athlétisme ou à la FF Triathlon sont dispensés de la production du certificat médical, mais doivent joindre obligatoirement une photocopie de la licence FFA ou FF Tri valide (saison 2017). **Les autres licences ne sont pas acceptées.**

Art 6 - Frais d'engagement: Les frais d'engagement sont fixés à 60€ par équipe de 4 ou 30€ par équipe de 2, inscription et restauration comprise. Restauration accompagnateurs (à partir de 10 ans) :5€

Art 7 - Désistement : Les équipes qui se désisteront ne seront pas remboursées des frais d'inscription.

Art 8 - Retrait des dossards et Formalités de départ : Le départ est fixé Place Bosquet à GRAULHET à 20 heures précises. Accueil et remise des dossards le vendredi 23 juin 2017 Place Bosquet à GRAULHET de 17 h à 19 h 30. Les dossards et puces seront remis à un membre de l'équipe sur présentation de la fiche de confirmation d'inscription. En cas de non présentation de la fiche de confirmation d'inscription, une pièce d'identité sera demandée au membre de l'équipe retirant les dossards.

Art 9 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires.

Art 10 - Dossards: Obligatoire et bien en vue sur la poitrine lors des relais. Le non-respect de cette consigne pourra entraîner la disqualification de l'équipe. Pour des raisons de sécurité «sanitaire» les épingles ne seront pas fournies.

Art 11 - Relais et chronométrage : Le passage de relais s'effectuera par simple touche de main devant le poste de chronométrage. Le chronométrage se réalisera par puce électronique (port obligatoire à la chaussure)

Art 12 - Accompagnement coureur INTERDIT : Aucun vélo ou véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur. Le non-respect de cet article pourra entraîner la disqualification de l'équipe, par les commissaires de course qui sillonneront le parcours. Les litiges éventuels seront soumis à l'arbitrage du Directeur de Course

Art 13 - Parcours et balisage : Le tracé du parcours et son profil est consultable sur www.openrunner.com en tapant le mot-clé: Dadou'Run.
Chaque relais partira de la Place Bosquet et reviendra à la Place Bosquet où se dérouleront tous les passages de relais à l'intérieur d'un sas. Le parcours sera signalé et sécurisé. Chaque coureur sera responsable du bon respect du parcours.

Art 14 - Arrivée Générale : Elle sera jugée à la fin du parcours du dernier relayeur (4^{ème} ou 2^{ème}).

Art 15 - Service Médical : Chaque coureur participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en bonne condition physique. Tout concurrent dont l'effort sera jugé excessif pourra être arrêté immédiatement. Une surveillance médicale sera assurée sur le parcours par des binômes de secouristes. En cas de besoin, il sera fait appel aux services de secours publics afin d'assurer la prise en charge médicale.

Art 16 - Ravitaillement : 1 poste de ravitaillement sera prévu à l'arrivée Place Bosquet.

Art 17 - Classements : Le classement sera établi pour les catégories ci-dessous : 1ère équipe masculine, 1ère équipe féminine, 1ère équipe Challenge inter entreprises, 1ère équipe mixte. Les classements seront consultables sur le site internet de l'association.

Art 18 - Challenge inter entreprises (Corpo) :

Les équipes qui s'inscrivent dans cette dernière catégorie doivent être composées :

- De 2 coureurs de la même entreprise pour les équipes de 2 relayeurs
- D'au moins trois coureurs de la même entreprise pour les équipes de 4 relayeurs

Joindre impérativement, lors de l'inscription, l'attestation de l'employeur stipulant que les relayeurs sont salariés de l'entreprise.

Art 19 - Remise des prix : Elle aura lieu, en présence des personnalités, vers 22 heures Place Bosquet.

Art 20 - Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. En aucun cas un concurrent ou accompagnateur ne pourra faire valoir de droit quelconque vis-à-vis de des organisateurs, sauf au titre de la responsabilité civile légale de l'organisateur (couverture par police d'assurance). Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Art 21 - Droit à l'image : Les participants autorisent expressément, pour une durée illimitée, les organisateurs et leurs « ayants droits » (partenaires, médias) à reproduire et/ou utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées pendant l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Art 22 - CNIL : Conformément à la loi « Informatique et liberté » chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Il peut être amené à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés, sauf à notifier son désaccord par écrit aux organisateurs du « Dadou'Run » en indiquant son nom, prénom, adresse, nom de l'équipe et numéro de dossard.

Art 23 - Réclamations :

Toute réclamation, sera arbitrée par les organisateurs (Le Directeur de l'épreuve).

Art 24 - Modification ou annulation de l'épreuve

Le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier au dernier moment le parcours. En cas de force majeure, la course pourra être annulée ou reportée à une date ultérieure.